



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 20-JUILLET 2020

DCM20200720/032

Commission Communale des Impôts Directs – Proposition -  
Désignation des Commissaires

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
032-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

**DCM20200720/032 - Commission Communale des Impôts Directs – Proposition - Désignation des Commissaires.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le maire rappelle au conseil que selon l'article L 2121-32 du code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée dresse chaque année la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de Commission Communale des Impôts directs

L'article L 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'instauration dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui comprend 9 membres (le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires) proposés par le Conseil Municipal dans les 2 mois qui suivent son renouvellement général et désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Afin de procéder à la désignation de la commission, les commissaires doivent remplir certaines conditions :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'union européenne,
- Avoir plus de 25 ans
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes des travaux confiés à la commission.

Les conditions relatives aux personnes propriétaires de bois ou à la domiciliation hors de la commune ne sont désormais plus obligatoires conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur.

Le conseil municipal n'est donc plus obligé de proposer des personnes répondant à ces conditions, ce qui ne l'empêche pas de le faire s'il en émet le souhait.

Les représentants de la commune à cette commission seront appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul des quatre taxes principales (taxes foncières bâties et non bâties, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises).

Par courrier en date du 2 juin 2020, la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion demande à l'assemblée de lui soumettre 16 commissaires titulaires et 16 suppléants afin qu'il puisse désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

Fixer comme suit la liste des commissaires proposés par la ville pour constituer la Commission Communale des Impôts directs (CCID) afin de permettre au Directeur Régional des Finances Publiques de désigner les membres de la CCID (Voir tableau en annexe).

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

27 JUL. 2020

Fait à Saint-André le

Pour le Maire et par délégué  
Le 1er Adjoint



Reçu de réception en préfecture  
219740099-20200727-DCM20200720-032-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception en préfecture : 27/07/2020

Jean-Marc PEQUIN

Commune de Saint-André

Par délibération n° en date du 20 juillet 2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amendé, à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Civilité	Prénoms	Noms	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1 Madame	Audrey	PERJANIN-CARPIN	30/09/1991	"Apt B4 - Résidence Domaine de Champ Borne" 3130, chemin Lagourgue 97440 Saint-André	
2 Madame	Elodie	PRAUD	01/12/1988	91, chemin Lagourgue 97440 Saint-André	
Monsieur	Moussa	SAID	01/12/1985	"Apt 1 Bât C - Résidence Domaine de la Vanille" 430, rue de la Gare 97440 Saint-André	
Madame	Sabrina	BENOIT	21/09/1985	158, rue des Acacias Chemin Rio 97440 Saint-André	
Madame	Isabelle	PERMACAONDIN	09/01/1984	1297, chemin Maunier 97440 Saint-André	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-032-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020



Le 1er Adjoint

Municipal du 20 juillet 2020  
- Affaire n° 32

6	Madame	Adelaïde	CERVEAUX	04/10/1981	148, rue des Acacias 97440 Saint-André
7	Madame	Valérie Larissa	BALBINE	07/03/1981	Apt 17 Bât D Domaine de Champ Borne 3134, chemin Lagourgue 97440 Saint-André
8	Monsieur	Mickaël	SOUBAYA PAJANIANDY	02/01/1978	559, rue Maxime Laope 97440 Saint-André
9	Madame	Migline	GRONDIN	26/11/1976	2410, chemin du centre 97440 Saint-André
10	Madame	Marie Josette	SABABADY	19/03/1976	Apt 32, Bât B 2, Rue Belle Eau 97441 Sainte-Suzanne
11	Monsieur	Serge René	MAILLOT	02/11/1972	14, Bât C SIDR Lamarque 700, avenue de Bourbon 97440 Saint-André
12	Monsieur	Jean Yannick	RAMIN	25/09/1972	232, rue du Patrimoine 97440 Saint-André
13	Madame	Marie	LARIVIERE	31/07/1969	80, rue des Fleurs de cannes Clos des Campphiers 97440 Saint-André
14	Monsieur	Jimmy	GRONDIN	24/08/1965	222, rue des Chocas Cambuston 97440 Saint-André
15	Monsieur	Georges	PARVEDY	05/02/1959	3020, chemin Lefaguyès 97440 Saint-André
16	Monsieur	Charles	PERRIER	26/10/1956	37, chemin Badamiér Ravine Creuse 97440 Saint-André
	Monsieur	Alain	MOUTAMA RAMAYE	23/08/1956	10, rue des Vétivers Cambuston 97440 Saint-André
	Madame	Maryse Brigitte	ALAMELE	17/09/1955	379, rue bois de roses La Cressonnière 97440 Saint-André

Accuse de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
732-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Civilité	Prénoms	Noms	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
19 Monsieur	Michel	MAZEAU	17/09/1955	10, lotissement Soleil Bras des Chevreffes 97440 Saint-André	
20 Monsieur	Jean-Pierre	GOURAMA	22/01/1955	193, ruelle Panama Mille Roches 97440 Saint-André	
21 Monsieur	Jean Thierry	ASSICANON	22/12/1967	7, rue des Flamboyants 97440 Saint-André	
22 Madame	Marie Linda	VIRAPIN KICHENIN	04/02/1969	591, chemin Zaville Ravine Creuse 97440 Saint-André	
23 Monsieur	Gilles	NAZE	29/09/1974	26, lotissement Petit Pelvoisin RDM les Bas 97440 Saint-André	
24 Madame	Jimmye	COUPOU	07/09/1967	187, rue Nicolas Vabois 97440 Saint-André	
25 Madame	Catherine Anne	PAYET	08/04/1977	6681, route de Salazie Ti-Trou 97440 Saint-André	
26 Monsieur	Laurent	PAPAYA	04/05/1976	341, ruelle Roux Mon Repos 97440 Saint-André	
27 Madame	Stéphanie	POÏNY-TOPLAN	04/10/1986	240, Rue Léon Dierx 97440 Saint-André	
28 Madame	Alexa	SOUPOU	26/02/1982	399, chemin des Prêtres Ravine Creuse 97440 Saint-André	
29 Monsieur	Jean-Paul	CONSTANT	29/04/1967	232, chemin Fourchon 97440 Saint-André	
30 Madame	Primilla	CEVAMY	29/10/1991	794, ruelle des Orchidées Cambuston 97440 Saint-André	
31 Monsieur	Laurent	RAMASSAMY	01/02/1972	1438, chemin Lefaguyes 97440 Saint-André	
32 Madame	Sabrina	DIJOUX	08/04/1971	983, route de Salazie 97440 Saint-André	

Pour le Maire et par-délégué  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN 3

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
032-01  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Interlocuteur(s) de la commune	Prénom	Nom	Courriel	Téléphone

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740099-20200727-DCM20200720-  
 032-DE  
 Date de télétransmission : 27/07/2020  
 Date de réception préfecture : 27/07/2020